

# COMMUNE DE SAINT BENOIT SUR LOIRE

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté du 13 mars 2017, est prescrite l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande de permis d'aménager, concernant la régularisation d'une piste de karting « karting 45 » et des bâtiments existants, sur un terrain situé 9 route du Vieux Chemin sur la Commune de SAINT BENOIT SUR LOIRE, déposée le 03 août 2016 par la SCI NLC.

La demande de permis d'aménager ainsi présentée est soumise à

### ENQUETE PUBLIQUE

**Du 03 avril 2017 au 04 mai 2017 sur la Commune de SAINT BENOIT SUR LOIRE.**

Le dossier de permis d'aménager comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'état compétente en matière d'environnement sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture de la Mairie de SAINT BENOIT SUR LOIRE soit :

- **Le lundi de 14h30 à 17h30,**
- **Le jeudi de 8h45 à 12h et de 14h30 à 17h30,**
- **Les mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 12h,**
- **Le samedi de 9h à 12h (excepté le 15 avril 2017)**

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou être adressées par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la Mairie de SAINT BENOIT SUR LOIRE (8 Place du Martroi, 45730 SAINT BENOIT SUR LOIRE), siège de l'enquête, pendant toute la durée de l'enquête mentionnée précédemment.

Tribunal Administratif d'Orléans a désigné M. Jacky ROBERT, en qualité de commissaire enquêteur.

**Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux dates et heures indiquées ci-dessous :**

- **Le lundi 03 avril 2017 de 14h30 à 17h30,**
- **Le samedi 22 avril 2017 de 9h à 12h,**
- **Le jeudi 04 mai 2017 de 14h30 à 17h30 (date de clôture de l'enquête).**

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la Commune de SAINT BENOIT, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Toute personne peut sur demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Commune de SAINT BENOIT SUR LOIRE, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Ce présent avis ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, sont consultables sur le site internet de la Commune de SAINT BENOIT SUR LOIRE.

Au terme de l'enquête le maire de la Commune de SAINT BENOIT SUR LOIRE, statuera par arrêté sur la demande de permis d'aménager.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en Mairie de SAINT BENOIT SUR LOIRE, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.